

# Le Secourisme

Les Cahiers du CIJ

Secteur

**D**

Santé

## D.4. Aides et organismes liés à la Santé

### 1. Le Secourisme

**Mots clefs pour cette fiche :** Accident, Aide, Ambulancier, Formation, Maître- Nageur, Pompiers, Santé, Sauvetage, Secours, Secourisme, Sécurité, Urgence

Il s'agit du secours à la personne, pratiqué par des personnes ayant les indispensables connaissances fondamentales : secouristes bénévoles, sapeurs-pompiers ou des ambulanciers ; il peut s'agir de secours avec ou sans matériel, en équipe organisée, ou seul.

Chacun devrait connaître ces gestes qui sauvent, ne serait-ce que pour ne pas aggraver certaines situations ! Prenez vos responsabilités !



Souvent, le terme «secourisme» désigne les premiers secours c'est-à-dire les savoirs et techniques nécessaires pour porter secours aux personnes en situation de détresse physique, ou de détresse mentale (nous parlons alors de secours psychologique). Il existe également dans plusieurs pays des secouristes paramédicaux (techniciens de l'urgence, paramedics).

C'est dès l'enseignement primaire mais aussi par formations individuelles ou à des fins professionnelles que le secourisme peut s'apprendre. <sup>1</sup>

Le nouveau Larousse Illustré donne cette définition du secouriste: « Membre d'une organisation de secours pour les victimes d'un accident, d'une catastrophe; personne capable de pratiquer les gestes ou les méthodes du secourisme ». <sup>2</sup>

L'organisation des cours élémentaires de secourisme au Grand-Duché de Luxembourg est portée par le règlement grand-ducal du 5 février 1991 (Mémorial).

Un accident peut survenir à tout moment et chacun peut en devenir victime ou témoin. Si d'une part l'évolution technologique a contribué à faciliter les tâches de l'homme dans sa vie quotidienne, elle peut d'autre part être à la source de multiples dangers. Les générations actuelles se voient ainsi exposées à une multitude de risques, tant dans la vie professionnelle que dans la vie privée.

Tous ces risques, pourtant typiques pour notre époque, peuvent survenir à tout moment et devenir une menace pour les fonctions vitales. Dans ces cas, on parle d'urgence vitale. Le terme «urgence» fait ressortir que

la situation nécessite une assistance immédiate. Les découvertes récentes et connaissances actuelles dans les domaines de la médecine et de la médecine d'urgence ont démontré qu'en cas d'urgence, les mesures de secours doivent être appliquées le plus rapidement possible et, en tout cas, avant l'hospitalisation. Il faut se rendre compte que souvent, des moyens simples et adéquats, mis en oeuvre immédiatement pour porter secours à la victime peuvent être d'une importance capitale. Pour pouvoir appliquer les gestes qui sauvent, il ne faut pas forcément être détenteur d'un diplôme spécialisé. Souvent, il suffit d'avoir suivi un cours d'initiation au secourisme.

<sup>1</sup> <http://www.secourisme.info>, 2007  
<sup>2</sup> Nouveau Larousse, 2007

Il est établi que dans beaucoup de cas, ni les blessures, ni la maladie entraînent la mort de la victime, mais les troubles respiratoires et/ou circulatoires.

En cas d'arrêt des fonctions vitales, un être humain ne peut survivre plus de trois à cinq minutes.

Trop souvent, le malade ou le blessé meurt du fait que, durant cette période critique, une aide adéquate a fait défaut. Combien de gens ont dû mourir pour la seule et simple raison qu'il n'y avait pas de personne capable de les faire bénéficier des secours appropriés ?

Il ne faut pas perdre de vue que généralement les premiers passants ne sont ni médecins, ni paramédicaux. Chacun doit se rendre compte de sa responsabilité face à un être humain en détresse. Ceci implique que chaque citoyen devrait avoir des notions élémentaires dans le domaine des premiers secours.

Les meilleurs services de secours d'urgence sont voués à l'échec si les

premiers secours prodigués sur place ont fait défaut. <sup>1</sup>

## Les formations de 1<sup>er</sup> secours et cours élémentaires de secourisme au Luxembourg

La Protection Civile organise régulièrement en collaboration avec différentes administrations communales un cours élémentaire de secourisme. Pour connaître les dates et lieux, veuillez consulter le site suivant : <http://www.gouvernement.lu>

Les cours sont organisés au niveau des communes (listing des communes sur [http://www.112.public.lu/formation/cours/cours\\_2009.pdf](http://www.112.public.lu/formation/cours/cours_2009.pdf)), et tout le monde peut y assister. De plus, la Protection Civile ou la Croix Rouge Luxembourgeoise propose des cours spécifiques en langue étrangère et pour les entreprises.

Toutes les entreprises intéressées peuvent dresser leur demande auprès de :

### Direction de l'Administration des services de secours

1, rue Robert Stümper  
L-2557 Luxembourg  
Tél. (+352) 49 77 11  
Fax: (+352) 49 771-771  
E-mail: [info@112.public.lu](mailto:info@112.public.lu)

Les cours de 1<sup>er</sup> secours organisés par les communes se composent de 14 séances, où les sujets suivants sont abordés :

- Introduction aux principes de premiers secours
- Notions fondamentales en matière de prévention d'accidents.
- Comportement sur le lieu d'accident.
- Les plaies
- Les brûlures
- Les infections post-traumatiques
- Les pansements
- Les hémorragies
- Les troubles aigus de la vigilance
- L'appareil cardiorespiratoire
- La réanimation cardiorespiratoire
- Les lésions de l'appareil locomoteur
- Introduction dans l'organisme de substances pharmacoactives
- L'influence de la chaleur sur l'organisme
- Le transport du blessé et du malade

Le cours est clôturé par un test devant un jury. En cas de réussite, le candidat reçoit l'attestation d'initiation au secourisme.

Dans certaines autres communes, qui ne figurent pas sur la liste mentionnée plus haut, les cours sont organisés par la Croix-Rouge luxembourgeoise.

## Cours élémentaires en secourisme proposés par la Croix Rouge Luxembourgeoise

La Croix-Rouge luxembourgeoise organise depuis des années à la rentrée en septembre conjointement avec l'Administration des Services de Secours (Protection Civile), dans certaines localités, respectivement

<sup>1</sup> <http://www.croix-rouge.lu>, 2007

## DECLIC

### L'utilité d'un cours de 1<sup>er</sup> secours

Chaque jour, des personnes sont victimes d'accidents, présentent des signes aigus de maladie qui risquent de mettre brutalement fin à leur existence ou d'entraîner des handicaps majeurs pour le reste de leur vie.

Confronté subitement à ce genre de situation dramatique, il convient d'alerter les secours sans délai afin que la victime puisse bénéficier des soins médicaux requis dans les meilleures conditions. Cependant de nombreuses et précieuses minutes s'écoulent généralement entre le moment où l'événement dramatique se produit et l'intervention de secours spécialisés. Ces minutes signifient souvent la mort ou une vie de souffrances pour la victime si elle est seule et sans aide.

Les gestes salvateurs qui s'apprennent facilement peuvent avoir une importance décisive pendant les premières minutes. Chaque personne est apte à acquérir ces connaissances, utiles en cas de danger. Dans de nombreuses situations, la connaissance et l'application systématique des premiers soins permettra d'agir correctement et d'éviter des incidents dramatiques, peu importe qu'ils impliquent un inconnu, son propre enfant, un membre de la famille, un ami, un partenaire sportif, et qu'ils se déroulent à la maison, sur le lieu de travail, dans le cadre des activités de loisirs,...

En cas d'urgence, il n'est pas indiqué de compter sur l'aide d'autrui et de perdre ainsi de précieuses minutes. Apprendre à dispenser les premiers soins signifie assimiler les connaissances qui permettent de réagir correctement face à une situation dramatique.

Source : <http://www.secourisme.info>, 2007



dans différents quartiers de la Ville de Luxembourg.

### ■ COURS D'INITIATION AUX GESTES DE PREMIER SECOURS

- en langue luxembourgeoise, française et anglaise
- un âge minimum de 15 ans est demandé
- ce cycle comprend 14 x 2 heures de cours avec des parties théoriques et pratiques
- un test en fin de cycle en vue de l'obtention de l'attestation d'initiation au secourisme
- la formation est donnée par des instructeurs en secourisme nommés par le Ministère de l'Intérieur
- la formation est offerte par la Croix-Rouge luxembourgeoise

### ■ COURS DE RAPPEL

- en langue luxembourgeoise, française et anglaise
- accessible aux personnes ayant suivi un cours d'initiation il y a moins de 3 ans qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances
- ce cycle comprend 4 x 2 heures de cours avec des parties théoriques et pratiques
- un certificat de participation sera délivré à la cours du fin aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation
- la formation est donnée par des instructeurs en secourisme nommés par le Ministère de l'Intérieur

**Le cours est offert par la Croix-Rouge luxembourgeoise.**

### ■ INSCRIPTIONS

Il ne s'avère pas utile de s'inscrire d'avance. Les inscriptions sont reçues le premier soir du cours auprès de l'instructeur responsable de la formation.

### ■ PROGRAMME

Le programme proposé par la Croix-Rouge est celui prévu par la législation luxembourgeoise en vigueur. Retrouvez le programme spécifique du cours élémentaire du secourisme et les dates des prochains cours sur le site de la Croix Rouge Luxembourg-

geoise.

### ■ FORMATION ENTREPRISE

A part les cours d'initiations accessibles aux particuliers, une formation peut être organisée tout au long de l'année, suivant la localisation de votre entreprise, par la Croix-Rouge luxembourgeoise ou l'Administration des Services de Secours (Protection Civile), chez vous.

La formation des secouristes contribue à l'amélioration de la qualité de la politique de prévention de votre entreprise.

Pour optimiser la sécurité de votre personnel, découvrez les formations que nous proposons aux patrons d'entreprise.

### ■ COURS D'INITIATION AUX GESTES DE PREMIER SECOURS

- en langue luxembourgeoise, française, allemande ou anglaise
- un âge minimum de 15 ans est demandé
- au moins 15 personnes doivent être intéressées à cette formation
- ce cycle comprend 14 x 2 heures de cours avec des parties théoriques et pratiques
- un test en fin de cycle en vue de l'obtention de l'attestation d'initiation au secourisme
- la formation est donnée par des instructeurs en secourisme nommés par le Ministère de l'Intérieur
- la formation est offerte par la Croix-Rouge luxembourgeoise

### ■ ORGANISATION

La fréquence du cours peut être adaptée en fonction des heures de travail et de la disponibilité du personnel.

Les cours se déroulent de préférence dans l'enceinte de votre entreprise dans une salle de formation appropriée.

Le cas échéant, nous pouvons mettre à disposition la salle de formation de nos secouristes à Luxembourg-Hollerich.

### ■ PROGRAMME

Le programme proposé par la Croix-

Rouge est celui prévu par la législation luxembourgeoise

### ■ RENSEIGNEMENTS

Afin de pouvoir entamer la procédure de réservation des cours, la Croix Rouge Luxembourgeoise vous propos de compléter un formulaire de demande en ligne sur leur site croix-rouge.lu.

**INFOPHONE:** (+352) 45 02 02-24 <sup>1</sup>

## Sapeurs-Pompiers Volontaires Luxembourg-Ville

### ■ SECTION LUXEMBOURG-CENTRE

De 8 à 16 ans, il est possible d'apprendre le métier de pompier volontaire, tout d'abord de façon ludique pour ensuite aboutir avec un diplôme équivalent au diplôme de formation de base que les adultes doivent réussir pour être admis à l'École Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage.

Tout ceci encadré par un moniteur ayant suivi une formation spécifique dispensée par la Commission des jeunes de la Fédération Nationale des Corps de Sapeurs-Pompiers ensemble avec le Service National de la Jeunesse.

La formation permet d'accéder à différents grades au sein des sapeurs pompiers (sapeur pompier, Sous-Officiers, Officiers...).

La formation se fait à différents niveaux:

### ■ LE CORPS

Base de structure de la formation qui se pratique, donc dès l'âge de 8 ans et qui, comme cité plus haut, permet la délivrance du billet d'entrée pour l'École Nationale du Service d'Incendie, si la formation est réussie.

### ■ LA FÉDÉRATION CANTONALE

Pour plus d'infos, visiter la page: [http://webplaza.pt.lu/mmamer/KV\\_STAT.htm](http://webplaza.pt.lu/mmamer/KV_STAT.htm)

<sup>1</sup> <http://www.croix-rouge.lu>, 2007

■ **ECOLE NATIONALE DU  
SERVICE D'INCENDIE ET DE  
SAUVETAGE (ENSIS)**

25, rue de la Wark  
L-9175 Niederfeulen  
Tél. (+352) 81 81 41

■ **ECOLE NATIONALE DE LA  
PROTECTION CIVILE (ENPC)**

**Inscription postale**

Pour devenir volontaire de la Protection Civile, mettez-vous en contact avec la Protection Civile sous le numéro gratuit 8002-3132. Consultez le formulaire d'inscription auprès d'un centre de secours. Renvoyez ensuite le formulaire à l'adresse suivante :

**Protection Civile**

Volontariat  
1, rue Robert Stümper  
L-2557 Luxembourg  
E-mail: info@112.public.lu  
site: <http://www.112.public.lu>

**Inscription Online**

Vous pouvez également remplir un formulaire pour vous inscrire en ligne sur :  
<http://www.112.public.lu/volontariat/adhesion/index.php>  
Ce formulaire sera alors automatiquement envoyé à l'adresse souhaitée.

| **Maître nageur sauveteur**

■ **SURVEILLER, APPRENDRE,  
ENTRAÎNER...**

Le maître nageur-sauveteur a pour fonction première d'assurer la surveillance et la sécurité sur les lieux de baignade (piscine, plan d'eau, plage).

Assez souvent liée aux municipalités (près de 80 % des maîtres nageurs-sauveteurs ont un statut d'employé communal), la profession de maître nageur sauveteur peut s'exercer auprès d'employeurs et de structures comme : municipalités ou syndicats intercommunaux, cadre scolaire, clubs, centres de remise en forme, centres de rééducation ou structures privées, hôtels, campings... Le maître nageur peut également donner des leçons, en groupe ou individuellement, en dehors ou pendant ses heures de travail, avec l'autorisation de son employeur afin que les conditions de sécurité soient respectées.

■ **PÉDAGOGIE ET VIGILANCE**

Les qualités dont doit faire preuve un maître nageur sont d'abord celles de tout bon enseignant : mise en confiance, clarté, cohérence et efficacité dans la démarche pédagogique utilisée. Elles sont également liées à la capacité à surveiller, à intervenir en direction d'une personne en détresse, à porter les premiers secours : vigilance, sang-froid, compétences et efficacité exigées dans le cadre d'interventions de secours.

De plus, les qualités souhaitables sont : calme, patience, une bonne vue et une bonne audition, beaucoup d'attention et un sang-froid à toute épreuve.

Au Luxembourg, il est possible de décrocher un brevet de Nageur Sauveteur dans les clubs de natation suivants :

■ **SWIMMING CLUB DE  
DIFFERDANGE**

Axé principalement sur la natation de compétition, le club organise également des cours de sauvetage.

**Brevet de Nageur Sauveteur 1<sup>er</sup>  
degré**

**Conditions de candidature :**

- être âgé d'au moins 12 ans le jour de l'examen
- présenter une autorisation parentale
- présenter une attestation médicale

**Brevet de Nageur Sauveteur 2<sup>ème</sup>  
degré**

**Conditions de candidature :**

- être âgé d'au moins 16 ans le jour de l'examen
- être titulaire du brevet de nageur sauveteur 1<sup>er</sup> degré de la F.L.N.S. depuis au moins 30 jours
- présenter une attestation médicale d'aptitude physique ou une licence de compétiteur (fédération sportive) valable
- présenter une autorisation parentale

Pour consulter les épreuves respectives à chaque degré <sup>1</sup> :  
[http://www.scd.lu/index.php?option=com\\_content&task=view&id=186&Itemid=106](http://www.scd.lu/index.php?option=com_content&task=view&id=186&Itemid=106)

**Un Motto :**

**PROTEGER  
AVERTIR  
SECOURIR**

■ **FÉDÉRATION  
LUXEMBOURGEOISE DE  
NATATION ET DE SAUVETAGE  
(F.L.N.S.)**

**Adresse officielle :**

3, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN  
Tél: 43 50 89  
Fax: 42 91 14

**Adresse secrétariat :**

2, rue Michel Horman  
L-6449 ECHTERNACH

Tél. (+352) 729 196  
Fax: (+352) 727 488  
E-mail: [nory.kruchten@education.lu](mailto:nory.kruchten@education.lu) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> <http://www.scd.lu>, 2007  
<sup>2</sup> <http://www.flns.lu>, 2007

## **SOS : 112 (POLICE GRAND-DUCALE : 113)**

Ce qu'il faut dire lors d'un appel d'urgence :

**Qui appelle ?  
Que s'est-il passé ?**

**Lieu précis de l'accident ou endroit où se trouve le malade ?**

**Nombre de victimes ?**

**Quel type de blessure, maladie, degré de gravité ?**

Rester en ligne jusqu'à confirmation de la prise de note complète par les secours spécialisés- rester sur place pour les guider éventuellement.

## **Informations utiles quant à la trousse de secours**

La trousse de secours est un élément indispensable autant à la maison, que dans la voiture ou en voyage. Elle doit être pratique, ne contenir que l'indispensable, et son contenu doit être régulièrement revu. De nombreuses sortes de trousse de secours sont disponibles dans le commerce, mais il est plus efficace d'en concevoir une en fonction des besoins de chacun.

### **■ COMMENT LA CONSTITUER ?**

#### **La trousse de secours familiale**

La trousse de secours à la maison peut être conservée dans l'armoire à pharmacie et comprend :

- un thermomètre ;
- une boîte de compresses stériles ;
- un bandage ;
- des pansements anti-allergiques ;
- un bandage tubulaire pour les doigts ;
- un paire de ciseaux ;
- de l'ouate hémostatique d'urgence (pour arrêter les hémorragies).

Les médicaments doivent être limités au strict nécessaire :

- de l'aspirine et du paracétamol ;
- un flacon d'antiseptique non coloré.

#### **La trousse de voyage**

Outre les traitements habituels de l'ensemble des membres de la famille, il est utile qu'elle contienne :

- des formulaires E111 de sécurité sociale, nécessaire pour les voyages ;
- les carnets de vaccination ;
- un thermomètre ;
- une boîte de compresses stériles ;
- un bandage ;
- des pansements anti-allergiques ;
- un bandage tubulaire pour les doigts ;
- de l'ouate hémostatique d'urgence.

Les médicaments doivent être limités au strict nécessaire :

- des médicaments contre le mal des transports ;
- de l'aspirine et du paracétamol ;
- des tampons alcoolisés ;
- des sachets antiseptiques cutanés.

#### **La trousse de voiture**

- des sachets antiseptiques cutanés ;
- une boîte de compresses stériles ;
- un bandage ;
- des pansements anti-allergiques ;
- un bandage tubulaire pour les doigts ;
- de l'ouate hémostatique d'urgence ;
- une couverture de survie.

### **■ ACHETER UNE TROUSSE DE PREMIERS SECOURS**

Nous vous recommandons de demander conseil à votre pharmacien et/ou à votre médecin de famille pour compléter au mieux le contenu de votre trousse de secours en fonction de vos activités et destinations de vacances. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Texte du Dr Pascal Cassan Croix-Rouge française - source Croix-Rouge de Belgique, vu sur <http://www.croix-rouge.lu>, 2007



### ■ LUXEMBOURG-CENTRE

#### **Administration des Services de Secours :**

- <http://www.112.public.lu>

#### **Intranet FNSP :**

- <http://www.extra.fnsp.lu>

#### **Jugendpompjeeën Lëtzebuerg :**

- <http://www.jugendpompjeeen.lu>

#### **Mutuelle des Sapeurs-Pompiers :**

- <http://www.pompjeesmutuelle.lu>

#### **Luxembourg-Centre :**

- <http://webplaza.pt.lu/mmamer/index.htm>

#### **Rollingergrund :**

- <http://www.spr.lu>

#### **Bertrange :**

- <http://www.siibs.lu>

#### **Hassel :**

- <http://www.pompjeen-haassel.lu>

#### **Jugendpompjeeën Hesper :**

- <http://www.jpheesper.lu>

#### **Moutfort-Medingen :**

- <http://www.spmmlu>

#### **Niederanven (commune) :**

- <http://www.fpgn.lu>

#### **Strassen :**

- <http://www.siibs.lu>

### ■ CANTON CAPELLEN

#### **Bettange/Mess :**

- <http://webplaza.pt.lu/public/akarier/index.html>

#### **Hobscheid (commune) :**

- <http://www.sish.lu>

#### **Koerich :**

- <http://www.sisk.lu>

#### **Kopstal :**

- <http://www.spkopstal.lu>

#### **Mamer :**

- <http://www.sisma.lu/sis/home.php>

#### **Steinfort (commune) :**

- <http://www.cist.lu>

### ■ CANTON ESCH/ALZETTE

#### **Aspelt :**

- <http://www.pompjeeen-uespelt.lu>

#### **Bettembourg Centre d'Intervention :**

- <http://www.cibett.lu>

#### **Dudelange Centre d'Intervention :**

- <http://www.cid.lu>

#### **Esch/Alzette :**

- <http://www.spea.lu>

#### **Frisange :**

- <http://www.pompjeen-freiseng.lu>

#### **Kayl - Centre d'Intervention :**

*lien non disponible*

#### **Leudelange :**

- <http://www.spleideleng.lu>

#### **Mondercange :**

*lien non disponible*

#### **Pétange (commune) :**

- <http://webplaza.pt.lu/public/frwohl/index.html>

#### **Roeserbann :**

- <http://www.pompjeen-reiserbann.lu>

#### **Rumelange :**

- <http://www.sprum.lu>

#### **Schiffflange :**

- <http://www.spschiffflange.com>

### ■ CANTON MERSCH

#### **Mersch :**

- <http://www.canton-mersch.org>

#### **B.N.S Lintgen :**

<http://www.bns.lu>

#### **Colmar-Berg :**

- <http://www.ffcb.net>

#### **Mersch :**

- <http://www.pompier-mersch.org>

#### **Steinsel :**

- <http://www.pompjeen-stesel.lu>

#### **Tuntange (commune) :**

- <http://www.pompier-tuntange.lu>

#### **Walferdange :**

- <http://www.pompjeen-walfer.lu>



## ■ CANTON DIEKIRCH

### **Bastendorf:**

- <http://www.pompjeeen-baasten-duerf.lu>

### **Bettendorf:**

- <http://www.pompjeeen-bettendorf.lu>

### **Ettelbrück:**

- <http://www.pompjeeen-ettelbreck.org>

### **Ingeldorf:**

- <http://www.spi.lu>

### **Schieren:**

- <http://www.schieren.org>

## ■ CANTON GREVENMACHER

### **Biwer:**

- <http://www.pompjeeenbiwer.lu>

### **Grevenmacher:**

- <http://www.spg.lu>

### **Lellig:**

- <http://www.sis-lellig.lu>

### **Centre d'Intervention Mertert-Wasserbillig:**

- <http://www.cimw.lu>

## ■ CANTON CLERVAUX

### **Clervaux:**

- <http://www.spclervaux.lu>

## ■ CANTON RÉDANGE/ATTERT

### **Kantonalverband Redingen:**

- <http://www.pompjeeenkantonreiden.lu/fr/maison>

### **Useldange:**

- <http://www.geocities.com/spusel-dange>

## ■ CANTON ECHTERNACH

### **Kantonalverband Echternach:**

- <http://www.kantonalverband-echternach.org/joomla/index.php>

### **Befort:**

- <http://webplaza.pt.lu/spbefort>

### **Berdorf:**

- <http://spberdorf.eu>

### **Consdorf:**

- <http://www.pgk.lu>

## ■ CANTON REMICH

### **Dalheim:**

- <http://www.duelemerpompjeeen.lu>

## ■ CANTON WILTZ

### **Wiltz:**

- <http://www.ciwiltz.lu>

### **Jugendpompjeeen Gemeng Heischent:**

- <http://www.heiderscheid.lu/egocms/?heiderscheid>

## ■ AUTRES SITES INTERNET

### **Info Secourisme:**

- <http://www.secourisme.info>

### **Luxambulance:**

- <http://www.luxambulance.lu>

### **Protection Civile Belvaux:**

- <http://www.pcbieles.org>

### **Modelautos:**

- <http://www.yvesmarx.com>

### **Croix de Malte:**

- <http://lu.croixdemalte.org>

### **Feuerwehrmagazin:**

- <http://212.118.197.17/index.html>

